

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA17-2026 : Recycler le bâti vacant – programme pluri-annuel

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 3.1.1. « Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace », 3.1.3 « Amorcer la transition énergétique », 3.2.2 « Faire vivre le patrimoine bâti », 3.2.1. « Expérimenter en urbanisme et en architecture » et 3.2.3 « Promouvoir et stimuler une construction durable locale »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU l'étude portée par la Région Grand Est à l'échelle du Massif des Vosges sur la préfiguration et la création d'une structure de recyclage de bâtis vacants à vocation habitat,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de réaliser l'expérimentation dans les Vosges du Nord misant sur la structuration d'un écosystème d'acteurs existant via un accompagnement des futurs maîtres d'ouvrages, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage de faisabilité, la conduite d'opération et l'aide aux travaux, sur la période 2026-2028 comme suit :

> Phase 1 : pilotage, coordination, AMO pré-opérationnelle (salaires, charges, frais de structure et de fonctionnement d'un chargé de mission), pour un montant estimé à 186.000 € TTC,

> Phase 2 : études AMO financière, administrative, juridique, sol, géomètre, structure... pour un montant estimé à 90.500 € TTC,

> Phase 3 : étude de maîtrise d'œuvre SYCOPARC pour l'immeuble sis au 13 rue du Château à La Petite Pierre pour un montant estimé à 48.000 € TTC,

- de solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :

Phase 1

> ANCT (poste chargé de mission de janvier à août 2026) : 29.000 €

> Région Grand Est crédits axe Massif des Vosges : 157.000 €

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS0703260-DEL30-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Phase 2

> Région Grand Est crédits axe Massif des Vosges : 90.500 €

Phase 2=3

> Région Grand Est programme investissement : 40.000 €

> FCTVA : 6.561,60 €

> SYCOPARC : 1.438,40 €

- d'inscrire un crédit total de 324.500 € au budget primitif 2026,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter les financements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.



Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~